



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2021/04

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Philippe LASTENNET, Cadre supérieur de santé faisant fonction de directeur des soins, dans le cadre des astreintes de direction.

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est conférée à Monsieur Philippe LASTENNET, Cadre supérieur de santé faisant fonction de directeur des soins, aux fins de signer, pendant les périodes où il assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Signature du
mandataire

Philippe LASTENNET

Fait à Bonneval, le 5 janvier 2021
Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Départementale
- DD28
- Monsieur LASTENNET
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions